

L'ANNULATION des ELECTIONS MUNICIPALES...

en France,
la justice
existe encore...

Ainsi, le 15 Juin 1983, le Tribunal Administratif de NICE a annulé les élections municipales du 13 Mars 1983.

Monsieur BLANC, qui le digère très difficilement, continue de parler de "vice de forme", que seules "quelques dizaines de lettres ont été envoyées sur du papier à en-tête de la ville" et que la décision du Tribunal est un "coup de force contre le suffrage universel".

ON CROIT RÊVER...

Que Monsieur BLANC soit affolé, on le comprend. Qu'il mente, ne nous surprend pas, puisque c'est son habitude.

Qu'il invoque la démocratie, c'est également son alibi permanent. Mais qu'il mente dans de telles proportions c'est vraiment INCROYABLE !

CAR IL Y A BIEN EU FRAUDE

La définition que donne le Larousse du mot FRAUDE est celle-ci : «tromperie, acte de mauvaise foi».

N'y a-t-il pas eu "tromperie" quand Monsieur BLANC a envoyé des dizaines de milliers de lettres (et non pas des dizaines...), menaçant certaines catégories sociales de la suppression d'avantages acquis en cas de victoire de la liste SCAGLIA !

N'y a-t-il pas "acte de mauvaise foi"

puisque Monsieur BLANC sait très bien que Charles SCAGLIA élargira les avantages acquis et ne supprimera rien de ce qui existe !

Il y a donc eu fraude et le Tribunal ne s'est pas trompé puisqu'il a trouvé SUFFISANT ce moyen de propagande illégal pour annuler l'élection.

Les 9 autres motifs d'annulation n'ont pas été pour autant rejetés et nous en reparlerons éventuellement devant le Conseil d'Etat.

Pour M. BLANC ce jugement est une atteinte grave à la démocratie ! Monsieur BLANC en profite pour déconsidérer tous les Tribunaux Administratifs composés de magistrats indépendants qui ont pris des décisions analogues dans des dizaines de communes, en raison de l'entreprise généralisée de fraude, organisée par le parti communiste, à l'initiative de la Place du Colonel-Fabien.

A La Seyne, comme à TRAPPES, à SARCELLES, VILLEPINTE, LIMEIL-BREVANNES, ANTONY, AULNAY-SOUS-BOIS, NOISY-LE-SEC, LA QUEUE-EN-BRIE, VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, NOISY-LE-GRAND, BRIE-COMTE-ROBERT, BRETIGNY-SUR-ORGE, CHOISY-LE-ROI, comme dans d'autres communes encore, c'est le parti communiste qui a magouillé, volé, triché, fraudé, truqué.

LES SOCIALISTES DOIVENT-ILS ÊTRE CONSIDÉRÉS COMME DES RECÉLEURS ?

Puisqu'ils bénéficient de cette intolérable situation.

M. BLANC est désormais un MAIRE INVALIDÉ, qui continuera cependant à administrer la ville, en attendant les nouvelles élections, car la Loi est ainsi faite.

LA SEYNE sera donc gérée par des magouilleurs en sursis et des tricheurs reconnus.

Mais, Seynois, patientez, le 3e tour viendra et les honnêtes gens sauront alors se rappeler que pour la première fois où il a été élu, M. BLANC a fraudé.

Alors M. BLANC, vice de forme ou forme de vice ?

Seynois gardez confiance, aidez-nous la victoire est proche